Image not found or type unknown

Option d'achat d'un bien immobilier suite succession

Par **Beaufils Brice**, le **08/02/2018** à **11:11**

Bonjour,
Je me trouve avec la possibilité d'acheter la maison de mon grand père récemment décédé.
Ses 3 enfants dont mon papa en héritent.
Actuellement je ne réuni pas les conditions pour me faire accorder un emprunt bancaire en revanche j'ai la capacité à rembourser des mensualités sans difficulté.
Du fait que la vente se fasse à l'intérieur de la famille, existe-t'il un mode de fonctionnement ou le remboursement des mensualités se ferait directement aux trois héritiers sans passer par une banque ? Et si ce type de "financement" existe, quelles sont ses règles.
Merci

Par **janus2fr**, le **08/02/2018** à **13:32**

Bonjour,
Oui cela existe, cela s'appelle le crédit-vendeur.
Des infos par exemple ici :
http://www.conseil-patrimonial.com/credit-vendeur-immobilier-r64.html

Par **Beaufils Brice**, le **08/02/2018** à **15:27**

Merci pour ce lien qui donne déjà beaucoup d'informations. Et donc je suppose que le credit vendeur se met en place avec le notaire lors de la signature du compromis de vente.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **08/02/2018** à **20:39**

Bsr,
À la condition que tout le monde soit bien d'accord pour vous accorder ce crédit, évidemment...

Par **Beaufils Brice**, le **08/02/2018** à **23:23**

Bien-sûr.
Mais avant de poser la question à tous les intéressés il me faut un maximum d'informations.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés